

## INSERTIONS.

### AVIS.

D'après une dépêche du Consul général suisse à St. Petersburg, adressée au Conseil fédéral en date du 4 courant, le Gouvernement russe a promulgué sous la date du 3 Septembre dernier l'ordonnance suivante en matière de passeports :

„Les ambassades, missions et consulats ont le droit de viser les passeports d'étrangers allant en Russie, ainsi que de leur en délivrer selon leur propre initiative et sans autorisation préalable.

„L'entrée est interdite : 1<sup>o</sup> aux individus auxquels le Gouvernement a nommé signifié la défense de franchir les frontières; 2<sup>o</sup> aux individus sur lesquels les ambassades, missions et consulats auront des notions positivement défavorables; 3<sup>o</sup> aux Bohémiens (Zigeuner), aux joueurs d'orgue de Barbarie, aux colporteurs de préparations pharmaceutiques ou d'ouvrages en plâtre, et en général aux vagabonds.“

Berne, le 10 Octobre 1856.

*La Chancellerie fédérale.*

### A V I S.

Les réclamations pour fournitures et prestations, à l'occasion du rassemblement de troupes dans la Suisse occidentale, doivent être présentées, d'ici au 31 Octobre 1856 inclusivement, à défaut de quoi les prétentions qu'on pourrait faire valoir ne seront plus prises en considération.

Berne, le 29 Septembre 1856.

*Le Commissariat des guerres de division.*

### MISES AU CONCOURS.

(Les offres de service doivent se faire par écrit, franc de port et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs noms de baptême, le lieu de leur domicile et d'origine.)

1) *Receveur* à l'entrepôt fédéral de Lausanne. Traitement annuel fr. 1200. S'adresser, d'ici au 8 Novembre 1856, à la Direction du V. arrondissement des péages, à Lausanne.

2) *Messageur* de Fribourg à Bourgillon, Dirlaret, Brunisried, Planfayon etc. etc. Traitement annuel fr. 640. S'adresser, d'ici au 15 Novembre 1856, à la Direction de l'arrondissement postal à Lausanne.

1) *Facteur* à Fluntern. Traitement annuel fr. 720. S'adresser, d'ici au 30 Octobre 1856, à la Direction de l'arrondissement postal de Zurich.

2) *Facteur* à Hottingen. Traitement annuel fr. 900. S'adresser, d'ici au 30 Octobre 1856, à la Direction de l'arrondissement postal de Zurich.



## INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1856
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	58
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	27.10.1856
Date	
Data	
Seite	587-588
Page	
Pagina	
Ref. No	10 057 263

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.